

## LES SACREMENTS EN GÉNÉRAL

### Introduction :

**Les deux moyens ordinaires de la Grâce sont la prière et les sacrements. Au nombre de sept (de foi définie au Concile de Trente) ils sont les "institutions de la faveur divine".**

### Définition :

**Un sacrement est un signe sensible (1), institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ (2) pour produire ou augmenter la Grâce (3)**

### I- UN SIGNE EST UNE RÉALITÉ QUI EN RENVOIE À UNE AUTRE

Ex : Le panneau de la circulation annonce un virage dangereux sur la droite qu'on ne voit pas encore : c'est un signe = le signe se voit, la réalité désignée pas encore.

**Le signe sensible des sacrements (le rite pratiqué) indique donc une réalité cachée qui est la Grâce. MAIS ATTENTION ! Dans les sacrements, le signe sensible ne se borne pas à faire connaître la Grâce ; il la produit, il en est la cause.**

Léon XIII : "Le sacrement signifie ce qu'il produit et produit ce qui signifie".

Autrement dit, **le sacrement est efficace par lui-même** et non par les dispositions qu'on y apporte (Cf. ci-dessous). C'est la grande différence entre les sacrements de l'Ancien Testament (*et les sacramentaux actuels*) et ceux du Nouveau Testament. Les premiers (*circoncision, agneau pascal, etc...*) donnaient la Grâce à cause de la Foi dans la Promesse et non par eux-mêmes (*idem aujourd'hui pour l'eau bénite, les cendres, les bénédictions, les cierges, le buis, etc...*) A cet égard, les sacrements sont vraiment des merveilles de la bonté et de la miséricorde de Dieu. Dieu s'est engagé en eux (quel risque !)

### II – SEUL DIEU PEUT DONNER LA GRÂCE ET PEUT DONC INSTITUER LES SACREMENTS

Il est hautement convenable que ce soit Jésus-Christ qui les ait institués parce qu'Il le peut (*étant Dieu*) et parce qu'Il est, par son humanité, Dieu et sa Grâce dans le monde sensible (*Dieu a été rendu sensible par Jésus-Christ !*)

Notre Seigneur a sanctifié les éléments sensibles des sacrements (*Exemple, l'eau en son baptême*) tandis que ces éléments nous sanctifient. (**Effet cause inversé**)

### III – DEUX SACREMENTS PRODUISENT LA GRÂCE : le baptême et la pénitence

Ils mettent en état de grâce ceux qui ne le sont pas et sont faits pour cela. On peut donc les recevoir sans avoir déjà la Grâce sanctifiante. Les cinq autres sont faits pour augmenter la Grâce : il faut donc l'avoir déjà sans quoi on commet un péché mortel, un sacrilège. La grâce produite n'est pas reçue...

### IV – CAR DANS LE SACREMENT, LA GRÂCE EST TOUJOURS DONNÉE, DÉS LORS QU'IL EST VALIDE

Mais la Grâce n'est pas toujours reçue, par manque de disposition = c'est pourquoi cette chose précieuse **entre toutes** est profanée et celui qui le fait commet un sacrilège.

"Les sacrements donnent la grâce mais ne donnent pas les dispositions nécessaires à les recevoir"  
(Père Emmanuel)

- Ces dispositions sont toujours :
- la foi.
  - l'intention droite,
  - l'état de grâce (sauf baptême et pénitence).

**V – ON DISTINGUE DANS UN SACREMENT LA MATIÈRE ET LA FORME qui forment la substance du sacrement, (laquelle ne peut pas varier, venant de l'Institution du Christ).**

La matière suggère la signification, la forme vient la préciser. On distingue la matière éloignée et la matière prochaine.

SACREMENTS	MATIÈRE ELOIGNÉE	MATIÈRE PROCHAINE	FORME
BAPTÊME	Eau	Ablution	"Je te baptise..."
CONFIRMATION	Saint-Chrême	Onction	"Je te signe..."
EUCCHARISTIE	Pain Vin	Offrande	"Ceci est mon corps..." "Ceci est mon sang..."
PÉNITENCE	Les péchés	Contrition Confession Réparation	"Je t'absous de ..."
EXTRÊME-ONCTION	Huile des malades	Onction	"Par cette sainte onction..."
MARIAGE	Les époux	Don de soi dans le mariage	Consentement : "oui"
ORDRE	Imposition des mains		Prière de la préface consécatoire

**VI – TROIS SACREMENTS DONNENT UN CARACTÈRE soit :**

Une marque spirituelle ineffaçable dans l'âme, comparée par les Pères de l'Eglise à un sceau dans la cire.

Ce caractère est une puissance, un pouvoir :

- Baptême = Enfant de Dieu
- Confirmation = Témoin du Christ
- Ordre = Ministre du Christ

C'est de ce **caractère**, toujours donné dans un sacrement valide, que découlent les Grâces de ces sacrements. Ce qui explique que ces Grâces -si elles n'ont pas été reçues par une faute du sujet- peuvent revivre lorsque le pécheur revient à Dieu. On ne réitère donc **jamais** ces trois sacrements (*tandis que tous les autres peuvent être renouvelés*)

**VII – VALIDITÉ**

Pour qu'un sacrement soit donné, il faut :

- la matière
- la forme
- le ministre idoine, avec une intention convenable ;
- 

L'intention est convenable quand le ministre fait ce que veut l'Eglise (*même s'il n'a pas la Foi*)

Pour ces sacrements,	Le ministère est ... ordinaire	ou... extraordinaire
Baptême	Prêtre (ou diacre délégué)	tout homme (même non chrétien)
Mariage	Les époux →	idem
Ordre	L'évêque seul →	idem
Confirmation	L'évêque	Le prêtre
Pour tous les autres, EXTRÊME-ONCTION PÉNITENCE EUCCHARISTIE	Le prêtre (et donc l'évêque)	Et eux seuls !